



INFO V0178

LA CGT CONTRAINT LA DIRECTION À SE JUSTIFIER ET À S'ENGAGER !

Le 22 juillet, une note abrogatoire de la VO 178, applicable au 1er août 2019, était produite par la direction.

La fédération CGT des cheminots a donc écrit à la direction Voyages afin de lui faire part de son désaccord et exiger sa réactivation immédiate.

Manifestement embarrassée, il aura fallu la publication d'un tract d'information aux cheminot-e-s et une relance à la direction pour qu'elle réponde à la CGT.

Cette dernière a confirmé l'abrogation du 1^{er} août 2019 intervenue à la suite, selon elle, d'une demande de l'EPSF (Etablissement public de sécurité ferroviaire) lui enjoignant de supprimer les règlements SNCF « vieillissants ».

Demande que la direction a satisfaite en plein cœur de l'été... pour un texte qui, elle l'admet, *«ne le nécessitait pas»*. Ce serait une banale erreur.

Dans son courrier de réponse, la direction s'engage donc à réactiver la VO *« inchangée »*.

RESTE QUE...

La CGT demeurera vigilante pour s'assurer que cette réactivation intervienne effectivement sans modification du cadre réglementaire.

La CGT n'est pas en mesure de juger du caractère intentionnel de cette abrogation et des délais, nettement plus longs, nécessaires à sa réactivation. Mais elle n'est pas naïve.

L'EPSF a régulièrement bon dos pour justifier des coupes budgétaires et réglementaires que la SNCF engage, à l'instar du sujet autorisations de départs et mise en mouvement des trains.

La vigilance et l'action de la CGT dans l'intérêt des ASCT ont payé.

La CGT appelle les ASCT et les personnels des ESV à agir ensemble et à participer massivement à l'action du 24 septembre.

